



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 91191

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dotations en vue de la préparation de la rentrée 2006 et plus particulièrement sur la carte scolaire de l'académie de Lille. La dotation, dérisoire, de huit postes pour 1000 nouveaux élèves dans le premier degré, la suppression de 636 postes d'enseignants dans le second degré, l'absence de réponse au besoin d'encadrement et de suivi des élèves révoltent, à juste titre, parents d'élèves et enseignants. Bien que les difficultés sociales et le retard scolaire de l'académie de Lille soient notoires, elle continue de payer un lourd tribut aux choix budgétaires opérés année après année par le Gouvernement. Ainsi, en trois ans, le Nord-Pas-de-Calais a perdu 2000 postes d'enseignants ! Les conséquences de cette politique sont gravissimes pour les élèves et les personnels, elles vont des classes surchargées de la maternelle au lycée à l'échec scolaire en passant par la baisse de la scolarisation des 2-3 ans et une prise en charge de plus en plus difficile des élèves en difficulté. C'est pourquoi, il s'oppose avec force à ces coupes drastiques dans le service public d'Éducation et demande des moyens humains et matériels suffisants qui tiennent compte des besoins réels des régions et ce, afin d'assurer à tous les jeunes un avenir décent.

Texte de la réponse

L'éducation nationale est très clairement une priorité politique et financière de la Nation, comme en témoigne le budget 2006 (qui intervient après un budget 2005 lui-même en hausse de 2,6 %). Ce budget, en progression de 5,5 % pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, comprend 59,7 milliards d'euros de crédits pour la mission « enseignement scolaire » (58,5 milliards pour les cinq programmes dépendant du ministère de l'éducation nationale, soit une hausse de 3,65 % par rapport à 2005 : + 1,9 milliard d'euros). Ce niveau de crédits jamais atteint ne dispense pas le ministère du devoir de rechercher une meilleure maîtrise de ses dépenses ni une allocation plus optimale de ses moyens ; l'éducation nationale ne peut pas non plus ignorer les évolutions démographiques : entre 1994 et 2004, elle a eu en charge 411 000 élèves de moins (premier et second degrés confondus) ; parallèlement, ses moyens se sont accrus avec la création de 19 000 emplois d'enseignant au cours de cette même période. Pour 2006, 1 000 emplois de professeur des écoles dans le premier degré sont créés et 1 383 emplois d'enseignant dans le second degré sont supprimés. Une prise en compte stricte de la démographie aurait dû conduire à la suppression d'au moins 2 500 postes dans les collèges et les lycées. Ce n'est pas le choix qu'a fait le Gouvernement qui souhaite au contraire mobiliser de nouveaux moyens conformément à ce qui avait été annoncé lors du débat sur la loi sur l'école, notamment au travers de la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative et du plan en faveur de l'enseignement des langues vivantes. Le budget crée par ailleurs 300 emplois d'infirmière. Quant aux conditions de travail dans les écoles et les établissements, elles sont améliorées par le soutien apporté aux équipes éducatives par les emplois vie scolaire. La répartition interacadémique des moyens d'enseignement obéit à des principes clairs et équitables. Outre la prise en compte des variations démographiques, le recours à différents indicateurs établis à partir des données de l'INSEE traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial,

respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles et volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une approche à la fois plus juste et plus pertinente des situations relatives des académies. En conséquence, les mesures prises pour l'académie de Lille se réfèrent aux objectifs d'équité et d'efficacité qui régissent la répartition nationale des emplois. La situation de l'académie de Lille a fait l'objet ces dernières années d'un examen très attentif visant à prendre en compte ses difficultés spécifiques. Dans le premier degré, l'académie de Lille bénéficie pour la rentrée 2006 d'une dotation complémentaire de 8 emplois. Cette mesure devrait permettre de maintenir le taux d'encadrement global de l'académie (5,24 postes pour cent élèves) à un niveau supérieur au taux d'encadrement de référence des académies comparables (5,19 postes pour cent élèves). Après examen des différents besoins au niveau académique, la rectrice d'académie a décidé d'abonder la dotation du Pas-de-Calais de 4 emplois en 2006, le taux d'encadrement global du département devrait s'établir à 5,24 postes pour cent élèves. Dans le second degré, entre la rentrée 2000 et la rentrée 2006, l'académie devrait voir ses effectifs d'élèves diminuer de 13,2 % tandis que ses moyens d'enseignement et de suppléance se réduiront de 7,8 %. Il apparaît, d'ailleurs, qu'à la rentrée 2005, le taux d'encadrement (nombre moyen d'élèves par division) dans l'académie (23,12) est nettement plus favorable que la moyenne nationale (24,13) et s'améliore par rapport à celui de la rentrée 2004 (23,25). En 2006, dans le cadre de la relance de l'éducation prioritaire, les réseaux « ambition réussite » sont mis en place. Ils comprennent 249 collèges et 1 600 écoles de leur secteur, dont la liste a été établie en tenant compte des élèves qui sont le plus en difficulté. Ils bénéficieront, au plan national, de 1 000 enseignants expérimentés qui auront pour tâche d'accompagner les élèves dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative et de participer à la formation des jeunes enseignants. trois mille assistants pédagogiques viendront également renforcer l'encadrement de ces établissements. Pour sa part, l'académie de Lille intègre 113 enseignants expérimentés et 339 assistants pédagogiques pour les réseaux « ambition réussite ». La formation qui est dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles, aux termes de l'article 24 de la loi d'orientation sur l'éducation du 23 avril 2005, favorise l'éveil de la personnalité des enfants. Elle tend à prévenir des difficultés scolaires, à dépister les handicaps et à compenser les inégalités. La mission éducative de l'école maternelle comporte une première approche des outils de base de la connaissance, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société. Dans ce cadre, les inscriptions des enfants de moins de 3 ans peuvent faire l'objet d'une prise en compte dans l'inventaire de la demande scolaire dès lors qu'elles correspondent à une demande spontanée des parents et qu'il existe des places disponibles. Toutefois, la scolarisation des enfants de 2 ans concerne prioritairement les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kuchaida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91191

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3562

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9356